vente partielle et hypothèque

Par **TALLYAH**, le **01/06/2022** à **08:13**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement qui comporte 4 lots: 1 appartement, 2 places de parking et 1 cave. Afin de pouvoir solder nos dettes, nous avons décidé de mettre en ventre un parking. Nous avons l'acheteur et avons signé le compromis de vente. Nos biens étant hypothéqués et pour procéder à la vente du parking, notre banque devait nous donner son accord pour une mainlevée partielle sans paiement. Notre banque a accepté mais il souhaite prendre la moitié sur la vente, soit 7500€ sur 15000€. On t il le droit de demander cela ? Car cela ne nous aidera absolument pas Pensez-vous que si nous leur répondons que nous avons besoin de cet argent pour solder nos dettes, c'est suffisant ? sachant que je ne vois pas en quoi 7500€ leur servirait car leurs garanties est maintenu par le reste de not lots qui sont toujours sur hypothèque et qui ont une plus grande valeur.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/06/2022** à **09:51**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un simple forum étudiant.

Je vous suggère plutôt de vous tourner vers une maison du droit ou contacter votre assurance afin de bénéficier de la protection juridique et de consulter un avocat.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés